

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 8 mars 2013

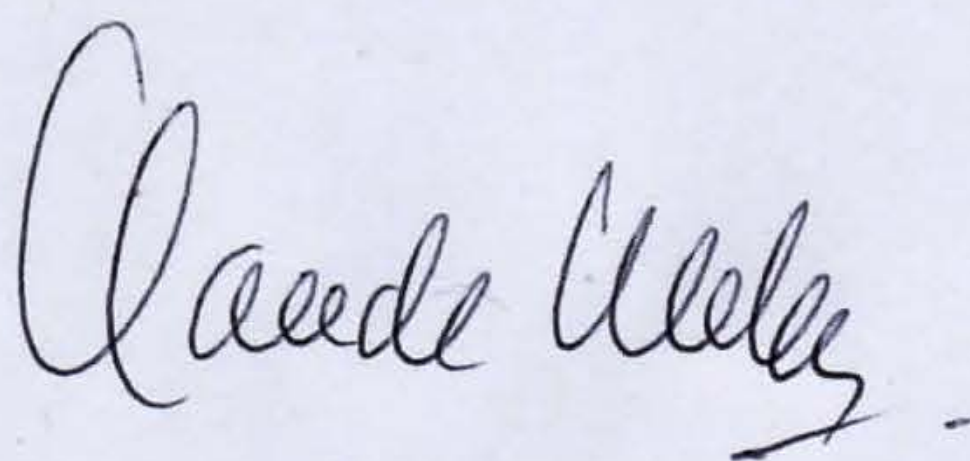
Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Ligue des droits de l'Homme a pris acte du *projet de loi 6418 relatif à l'organisation du casier judiciaire et aux échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les États membres de l'Union européenne*.

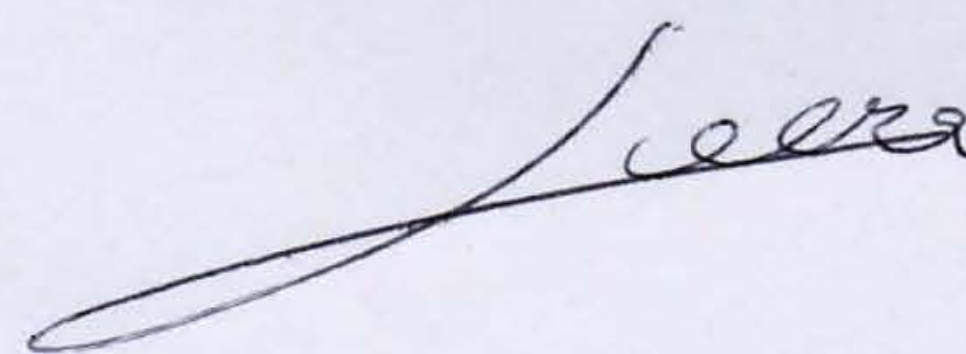
La Ligue qui oeuvre depuis des années en faveur d'une réforme pénitentiaire n'a cessé de rappeler que celle-ci devait inclure une réflexion sur le casier judiciaire. Elle a donc décidé de présenter à la Chambre des Députés un avis sur ce projet de loi.

Nous vous l'adressons dans l'espoir de contribuer à faire inscrire la réforme du casier judiciaire dans la prolongation de la réforme pénitentiaire en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Claude Weber
président



Donato Laera
secrétaire